



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, Hang Nguyen, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhilisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 17.12.18

#Objet : Election des membres du Conseil de l'Action Sociale.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

Attendu que conformément à l'article 12 de ladite loi l'élection des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique un lundi, au plus tôt le deuxième et au plus tard le septième, qui suit l'installation du conseil communal tenu de précéder à l'élection du conseil de l'action sociale ;

Attendu que conformément à l'article 6 de la loi du 8 juillet 1976 précitée, le conseil de l'action sociale de la commune de Watermael-Boitsfort est composé de 11 membres ;

Attendu que, conformément à l'article 13 de la loi du 8 juillet 1976, chacun des 29 conseillers communaux dispose de 6 voix ;

Vu les actes de présentation au nombre de 12 introduits conformément aux articles 2, 4 et 5 de l'arrêté royal du 22 novembre 1976 relatif à l'élection des membres du conseil des Centres publics locaux d'action sociale ;

Attendu que, respectivement, ces actes présentent les candidats mentionnés ci-après et sont signés par les conseillers communaux suivants :

Candidats membres effectifs	Candidats suppléants pour chaque membre effectif
1. LALOUX Claire	1. DE BOE Alex 2. DENYS Lieven
Présentée par Olivier DELEUZE	
2. LEJEUNE Charles	1. DE BOE Alex 2. DENYS Lieven
Présenté par Olivier DELEUZE	
3. LIERNEUX Maryse	1. DE BOE Alex 2. DENYS Lieven
Présentée par Olivier DELEUZE	
4. SCHELCK Miguel	

Présenté par Benoît THIELEMANS	
5. LEISTERH David	1. BORTNOWSKI Christine 2. WAUTIER David
Présenté par David LEISTERH, Hang NGUYEN, Jean-François de Le Hoye, Cécile VAN HECKE, Gabriel PERSOONS.	
6. PERSOONS Gabriel	1. BORTNOWSKI Christine 2. WAUTIER David
Présenté par David LEISTERH, Hang NGUYEN, Jean-François de Le Hoye, Cécile VAN HECKE, Gabriel PERSOONS.	
7. KEMPENEERS Jeannine	1. BORTNOWSKI Christine 2. WAUTIER David
Présentée par David LEISTERH, Hang NGUYEN, Jean-François de Le Hoye, Cécile VAN HECKE, Gabriel PERSOONS.	
8. KUTENDAKANA Michel	1. MOUREAUX Jean 2. SAMI Boubker
Présenté par Martin CASIER	
9. BUYENS Dominique	1. BONNY Nadège 2. CAMUT Stéphane 3. HOUBION Yves
Présentée par Laura SQUARTINI, Eric GODART, Philippe DESPREZ, Alexandre DERMINE, Laurent VAN STEENSEL, Christine ROISIN, Sandra FERRETTI.	
10. SPAAK-JEANMART Anne	1. BONNY Nadège 2. CAMUT Stéphane 3. HOUBION Yves
Présentée par Laura SQUARTINI, Eric GODART, Philippe DESPREZ, Alexandre DERMINE, Laurent VAN STEENSEL, Christine ROISIN, Sandra FERRETTI.	
11. MATHISEN Marc	1. BONNY Nadège 2. CAMUT Stéphane 3. HOUBION Yves
Présenté par Laura SQUARTINI, Eric GODART, Philippe DESPREZ, Alexandre DERMINE, Laurent VAN STEENSEL, Christine ROISIN, Sandra FERRETTI.	
12. MAEKELBERGH Estelle	1. DIERICKX Myriam
Présentée par Alain WIARD	

Vu la liste des candidats arrêtée par Monsieur le Bourgmestre conformément à l'article 7 de l'arrêté royal prérapplé, sur base desdits actes de présentation et libellée comme suit :

Effectifs	Suppléants
1. BUYENS Dominique	1. BONNY Nadège 2. CAMUT Stéphane 3. HOUBION Yves

Présentée par Laura SQUARTINI, Eric GODART, Philippe DESPREZ, Alexandre DERMINE, Laurent VAN STEENSEL, Christine ROISIN, Sandra FERRETTI.

2. KEMPENEERS Jeannine

1. BORTNOWSKI Christine
2. WAUTIER David

Présentée par David LEISTERH, Hang NGUYEN, Jean-François de Le Hoye, Cécile VAN HECKE, Gabriel PERSOONS.

3. KUTENDAKANA Michel

1. MOUREAUX Jean
2. SAMI Boubker

Présenté par Martin CASIER

4. LALOUX Claire

1. DE BOE Alex
2. DENYS Lieven

Présentée par Olivier DELEUZE

5. LEISTERH David

1. BORTNOWSKI Christine
2. WAUTIER David

Présenté par David LEISTERH, Hang NGUYEN, Jean-François de Le Hoye, Cécile VAN HECKE, Gabriel PERSOONS.

6. LEJEUNE Charles

1. DE BOE Alex
2. DENYS Lieven

Présenté par Olivier DELEUZE

7. LIERNEUX Maryse

1. DE BOE Alex
2. DENYS Lieven

Présentée par Olivier DELEUZE

8. MAEKELBERGH Estelle

1. DIERICKX Myriam

Présentée par Alain WIARD

9. MATHISEN Marc

1. BONNY Nadège
2. CAMUT Stéphane
3. HOUBION Yves

Présenté par Laura SQUARTINI, Eric GODART, Philippe DESPREZ, Alexandre DERMINE, Laurent VAN STEENSEL, Christine ROISIN, Sandra FERRETTI.

10. PERSOONS Gabriel

1. BORTNOWSKI Christine
2. WAUTIER David.

Présenté par David LEISTERH, Hang NGUYEN, Jean-François de Le Hoye, Cécile VAN HECKE, Gabriel PERSOONS.

11. SCHELCK Miguel

Présenté par Benoît THIELEMANS

12. SPAAK JEANMART Anne

1. BONNY Nadège
2. CAMUT Stéphane
3. HOUBION Yves

Présentée par Laura SQUARTINI, Eric GODART, Philippe DESPREZ, Alexandre DERMINE, Laurent VAN STEENSEL, Christine ROISIN, Sandra FERRETTI.

Constate que Madame Aurélie Sapa Furaha et Monsieur Félix Boudru, Conseillers communaux les moins âgés, assistent le Bourgmestre dans les opérations du scrutin et du dépouillement (article 10 de l'arrêté royal

du 22 novembre 1976) ;

Procède en séance publique et au scrutin secret à l'élection des membres effectifs du conseil de l'Action sociale et de leur suppléants.

Il y a 29 votants ayant reçu chacun 6 bulletins de vote.

174 bulletins sont remis au bourgmestre et aux assesseurs.

Le dépouillement de ces bulletins donne le résultat suivant :

- 0 bulletin nul ;
- 0 bulletin blanc ;
- 174 bulletins valables.

Les suffrages exprimés sur ces bulletins valables sont attribués comme suit :

Noms et prénoms des candidats-membres effectifs	Nombre de voix obtenues
BUYENS Dominique	15
KEMPENEERS Jeannine	16
KUTENDAKANA Michel	15
LALOUX Claire	15
LEISTERH David	15
LEJEUNE Charles	15
LIERNEUX Maryse	15
MAEKELBERGH Estelle	8
MATHISEN Marc	15
PERSOONS Gabriel	15
SCHELCK Miguel	15
SPAAK JEANMART Anne	15
Total des suffrages	174

Constate que les votes ont été émis en faveur de candidats-membres effectifs régulièrement présentés ;

Constate que, 11 candidats-membres effectifs ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont élus ;

Par conséquent le Bourgmestre constate que :

Sont élus membres effectifs du conseil de l'Action sociale	Les candidats, présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu, mentionné ci-contre, sont de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation les suppléants de ces membres effectifs élus.
1. BUYENS Dominique	1. BONNY Nadège 2. CAMUT Stéphane 3. HOUBION Yves
2. KEMPENEERS Jeannine	1. BORTNOWSKI Christine 2. WAUTIER David

3. KUTENDAKANA Michel	1. MOUREAUX Jean 2. SAMI Boubker
4. LALOUX Claire	1. DE BOE Alex 2. DENYS Lieven
5. LEISTERH David	1. BORTNOWSKI Christine 2. WAUTIER David
6. LEJEUNE Charles	1. DE BOE Alex 2. DENYS Lieven
7. LIERNEUX Maryse	1. DE BOE Alex 2. DENYS Lieven
8. MATHISEN Marc	1. BONNY Nadège 2. CAMUT Stéphane 3. HOUBION Yves
9. PERSOONS Gabriel	1. BORTNOWSKI Christine 2. WAUTIER David.
10. SCHELCK Miguel	
11. SPAAK JEANMART Anne	1. BONNY Nadège 2. CAMUT Stéphane 3. HOUBION Yves

Observe que les conditions d'éligibilité sont réunies par :

Les 11 candidats-membres effectifs élus.

Les 23 candidats-suppléants de plein droit, de ces 11 candidat-membres effectifs élus ;

Observe qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité prévu par la loi du 8 juillet 1976.

Constate que le nombre de Conseillers communaux élus ne dépasse pas le maximum de tiers prévu par l'article 10 de la loi du 8 juillet 1976 ;

Après la signature du procès-verbal des délibérations du Conseil communal relatives à l'élection des membres du Conseil du Centre public d'Action Sociale, le Bourgmestre a proclamé en séance publique le résultat de l'élection.

La présente délibération sera adressée en deux exemplaires au collège juridictionnel conformément à l'article 18 de la loi du 8 juillet 1976.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze